



PROCES VERBAL DU CONSEIL SYNDICAL DU 07 AVRIL 2022

Date de la convocation : 28 mars 2022
Date d'affichage de la convocation : 28 mars 2022
Date d'affichage de la délibération : 11 avril 2022
Date du départ en Sous-préfecture : 11 avril 2022

Nombre de Membres

En exercice : 8
Présents : 7
Votants : 7
Ayant donné pouvoir : 1
Absents excusés : 1
Absents : 0

L'an deux mille vingt-deux, le sept avril à vingt heures trente, le Conseil Syndical s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gilbert MAUGAN, Président.

Étaient présents :

M MAUGAN Gilbert, Président
Mme HOLLINGER Jacqueline
M. FAUVIN Patrick
Mme FEUERSTEIN Christine
Mme FORESTIER Lucille
Mme POLLET Doriane
Mme VOISIN Elke

Étaient absents excusés : M. DUCLOS Jean Noël et M. PRUVOT Patrick

Secrétaire : Mme FORESTIER Lucille a été élue secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR :

Approbation du Compte rendu du Conseil Syndical du 02 et 08 décembre 2021
Approbation du Compte de Gestion 2021
Approbation du Compte Administratif 2021
Affectation des résultats 2021
Approbation du Budget Primitif 2022
Augmentation des tarifs ARMOR CUISINE
Demande subvention DETR 2022 pour l'aménagement des espaces restauration
Modification du tableau des effectifs
Questions diverses

Approbation du procès-verbal du Conseil Syndical du 02 et 08 décembre 2021

A l'unanimité des membres présents ou représentés, **le Conseil Syndical** approuve les procès-verbaux.



Délibération n° 2022-01

Approbation du compte de gestion 2021

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

CONSIDERANT que le compte de gestion dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures portées sur le compte administratif ;

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclarant que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par Monsieur Marc HELLEN, inspecteur divisionnaire des finances publiques, comptable du SGC de GARGES, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'**unanimité**, des membres présents ou représentés

Approuve le compte de gestion 2021 établis par le comptable du trésor public

Délibération n° 2022-02

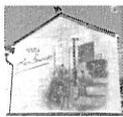
Approbation du Compte Administratif 2021

Conformément à la législation en vigueur, Monsieur Gilbert MAUGAN, Président, quitte la salle et ne participe donc pas aux débats, ni au vote. Monsieur FAUVIN Patrick, élu Président, présente le compte administratif 2021.

M. FAUVIN Patrick présente le compte administratif 2021.

RESULTAT DE L'EXERCICE 2021

| | | | |
|----------------------------|------------------|---------------------------|-------------------|
| Dépenses de fonctionnement | 425 608,82 | Dépenses d'investissement | 1 630 238,99 |
| Recettes de fonctionnement | 414 735,62 | Recettes d'investissement | 856 145,48 |
| Déficit | 10 873,20 | Déficit | 774 093,51 |



COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2021 - SIPEAF

| Section de Fonctionnement | |
|---|--------------------|
| Recettes 2021 | 414 735,62 € |
| Report excédentaire de 2020 Pour mémoire l'excédent cumulé de la clôture de 2020 de 49 000,09 a été affecté au fonctionnement | 49 000,09 € |
| Recettes 2021 et excédent 2020 | 463 735,71 € |
| Dépenses 2021 | 425 608,82 € |
| Excédent de fonctionnement cumulé à la clôture de 2020 | 38 126,89 € |
| Section d'investissement | |
| Recettes 2021 | 856 145,48 € |
| Report excédentaire de 2020 | 776 899,06 € |
| Recettes 2021 et excédent 2020 | 1 633 044,54 € |
| Dépenses 2021 | 1 630 238,99 € |
| Excédent d'investissement cumulé à la clôture de 2021 | 2 805,55 € |
| Excédent cumulé de fonctionnement + investissement à la clôture de 2021 | 40 932,44 € |

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés

APPROUVE le compte administratif 2021 du SIPEAF dont le résultat de clôture est de 40 932, 44 €

- Un excédent de Fonctionnement cumulé de **38 126,89 €**
- Un excédent d'Investissement cumulé de **2 805,44 €**

Délibération n° 2022-03

Affectation des résultats 2021

Vu l'exposé du président,

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents ou représentés

DECIDE d'affecter l'excédent de clôture de la section de fonctionnement du compte administratif de l'exercice 2021, soit 38 126,89 € à la section de fonctionnement Recettes du budget primitif 2022 (sur le compte 002),

DECIDE d'affecter l'excédent de clôture de la section d'investissement du compte administratif de l'exercice 2021, soit 2 805,55 € sur la section d'investissement Recettes du budget primitif 2022 (sur le compte 001).



Délibération n° 2022-04

Vote du budget primitif 2022

Monsieur Le Président donne lecture du Budget primitif 2022 qui se résume comme suit :

| SECTIONS | DEPENSES | RECETTES |
|----------------|--------------|--------------|
| Fonctionnement | 487 126,89 € | 487 126,89 € |
| Investissement | 409 589,48 € | 409 589,48 € |

Conformément au statut du SIPEAF, la participation des communes (209 000,00€) au frais de fonctionnement sera répartie entre les communes adhérentes avec la clé de répartition suivantes (75% au prorata du nombre d'habitants au 1 janvier 2022 et 25% au prorata du nombre d'élèves inscrits à la rentrée scolaire 2021/2022) :

- Bellefontaine : 89 873,44 €
- Jagny sous-bois : 51 366,94 €
- Lassy : 42 476,16 €
- Le Plessis Luzarches : 25 283,46 €

L'appel des fonds aux communes se fera de la manière suivante :

- 45% en mars
- 45% en juin
- 10% en octobre

Conformément au remboursement d'emprunt pour le Projet Rénovation/Extension de l'école Alain Fournier, l'appel de fonds sera sollicité en avril 2022, reparti entre les communes adhérentes avec la clé de répartition suivantes (au prorata du nombre d'habitants au 1 janvier de chaque année) :

- Bellefontaine : 18 800,54 €
- Jagny sous-bois : 10 692,81 €
- Lassy : 7 559,39 €
- Le Plessis Luzarches : 5 052,65 €

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** des membres présents ou représentés

Adopte le Budget Primitif 2022 tel qu'il lui a été proposé par chapitre



Délibération n° 2022-05

Augmentation des tarifs ARMOR CUISINE

Le président évoque l'augmentation des tarifs de la restauration scolaire.

Le contrat avec Armor Cuisine prévoit un ajustement annuel en fonction des indices du secteur de la restauration collective. Suivant l'évolution des indices l'augmentation devrait être de 6 %, mais une clause du contrat prévoit que l'augmentation annuelle est limitée à 3 %. Armor Cuisine propose donc en application du contrat une hausse de 3 % au 1^{er} mars 2022.

Le président évoque une hausse limitée à 0.10 euros par repas au 1^{er} mai pour les parents.

Après l'intervention de Madame Lucille Forestier souhaitant que la révision des prix s'applique pour la rentrée de septembre afin de voir l'évolution de la situation à l'été.

Les membres du conseil syndical décident à l'unanimité que le syndicat prendra en charge l'augmentation de 3 % jusqu'à l'été et que le changement de tarif pour la restauration scolaire s'appliquera en septembre 2022 en fonction de l'évolution des derniers indices connus à l'été 2022.

Délibération n° 2022-06

Demande de subvention DETR 2022 pour l'aménagement des espaces de restauration

Vu l'ouverture du nouveau bâtiment scolaire,
Vu la nécessité d'aménager les nouveaux locaux de restauration,

Considérant qu'il convient de réaliser ces investissements, pour respecter les normes d'hygiène en vigueur,

Considérant que les anciens matériels sont non adaptés et potentiellement dangereux,

Considérant qu'il est important que les personnels de restauration travaillent dans des conditions satisfaisantes au service de nos élèves,

Le Président propose au Conseil syndical de déposer une demande de DETR pour l'année 2022,

Le Conseil syndical,
Après en avoir délibéré,

DECIDE de réaliser ces investissements,

DECIDE de demander pour la réalisation de ce projet, une aide de l'Etat au titre de la DETR 2022 à hauteur de 45% du coût des achats et d'installation hors taxes,

S'ENGAGE à prendre en charge la part de financement non subventionné sur fonds propres (y compris la différence entre le taux maximum des subventions sollicitées et le taux réellement attribué y compris la TVA),



S'ENGAGE à ne pas commencer l'opération avant la notification des subventions accordées,

ARRETE les modalités de financement comme suit :

Estimation du projet : 16 988,00 € HT soit 20 385,60 € TTC

Le plan de financement prévisionnel se décompose donc comme suit :

DETR (45 % du montant HT) 7 644, 60 €

**Fonds propres de la commune (solde) + la TVA 12 741,00 €
au minimum pour le syndicat**

Délibération n° 2022-07

Modifications du tableau des effectifs

Ce point est reporté au prochain conseil.

Question diverses :

L'inauguration des nouveaux locaux est envisagée pour la rentrée de septembre 2022, la date reste à définir.

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question soulevée, la séance est close à 22h

Le Président,
Gilbert MAUGAN





APPROBATION DU PROCES-VERBAL :

| | |
|---------------------------------|--------------------------|
| M. MAUGAN Gilbert | M. PRUVOT Patrice |
| M. DUCLOS Jean Noel | Mme FORESTIER Lucille |
| Mme HOLLINGER Jacqueline | Mme POLLET Doriane |
| M. FAUVIN Patrick | Mme VOISIN Elke |
| Mme DELAHAYE Célia | Mme CAILLER Emilie |
| Mme BREYNE-GAILLARD Raymonde | Mme DOS SANTOS Stéphanie |
| Mme DULOT Karine | Mme GATINAUD Delphine |
| Mme MAILHAC Marie | Mme FEUERSTEIN Christine |